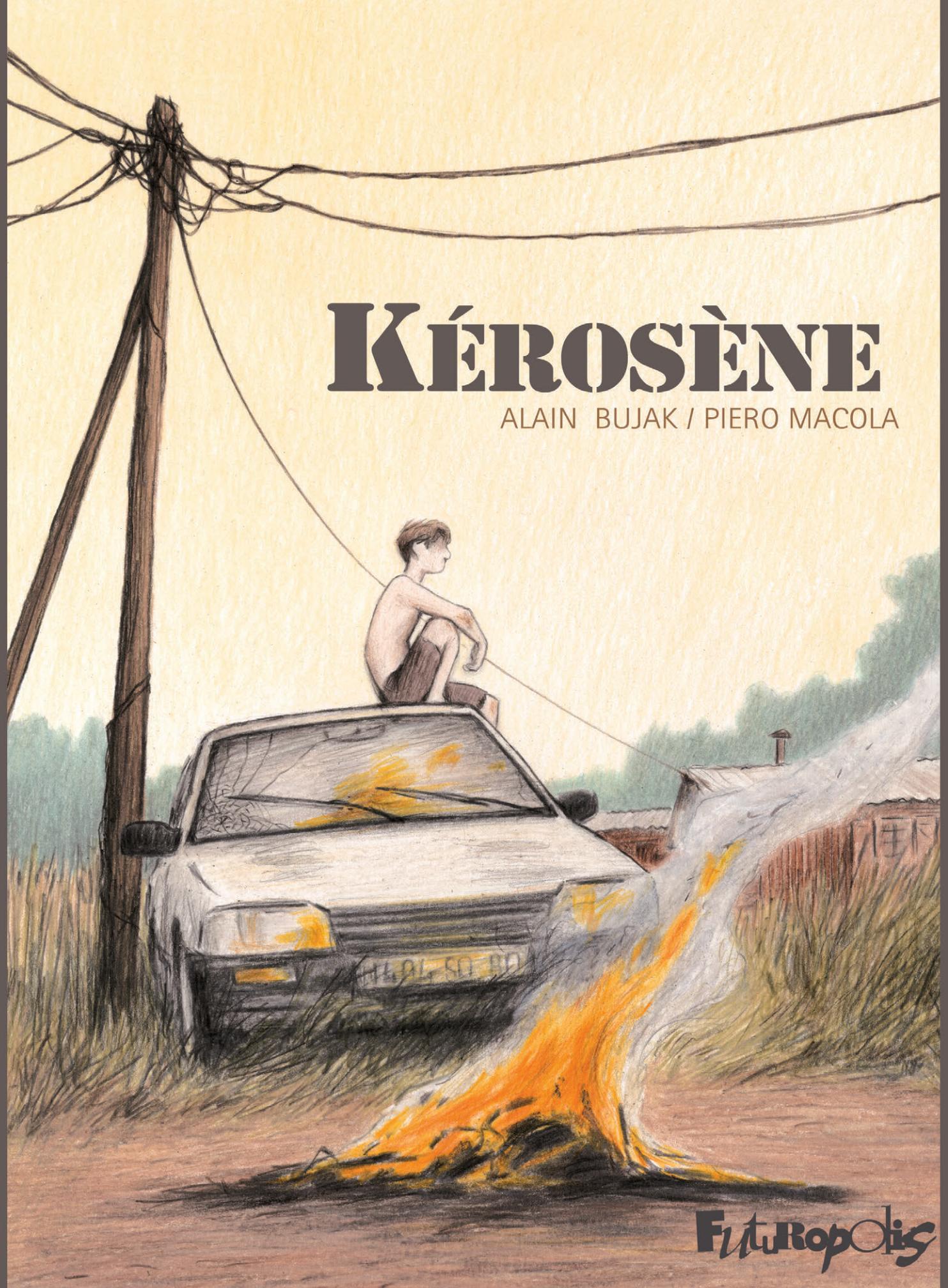


# KÉROSÈNE

ALAIN BUJAK / PIERO MACOLA



Futuropolis



# KÉROSÈNE

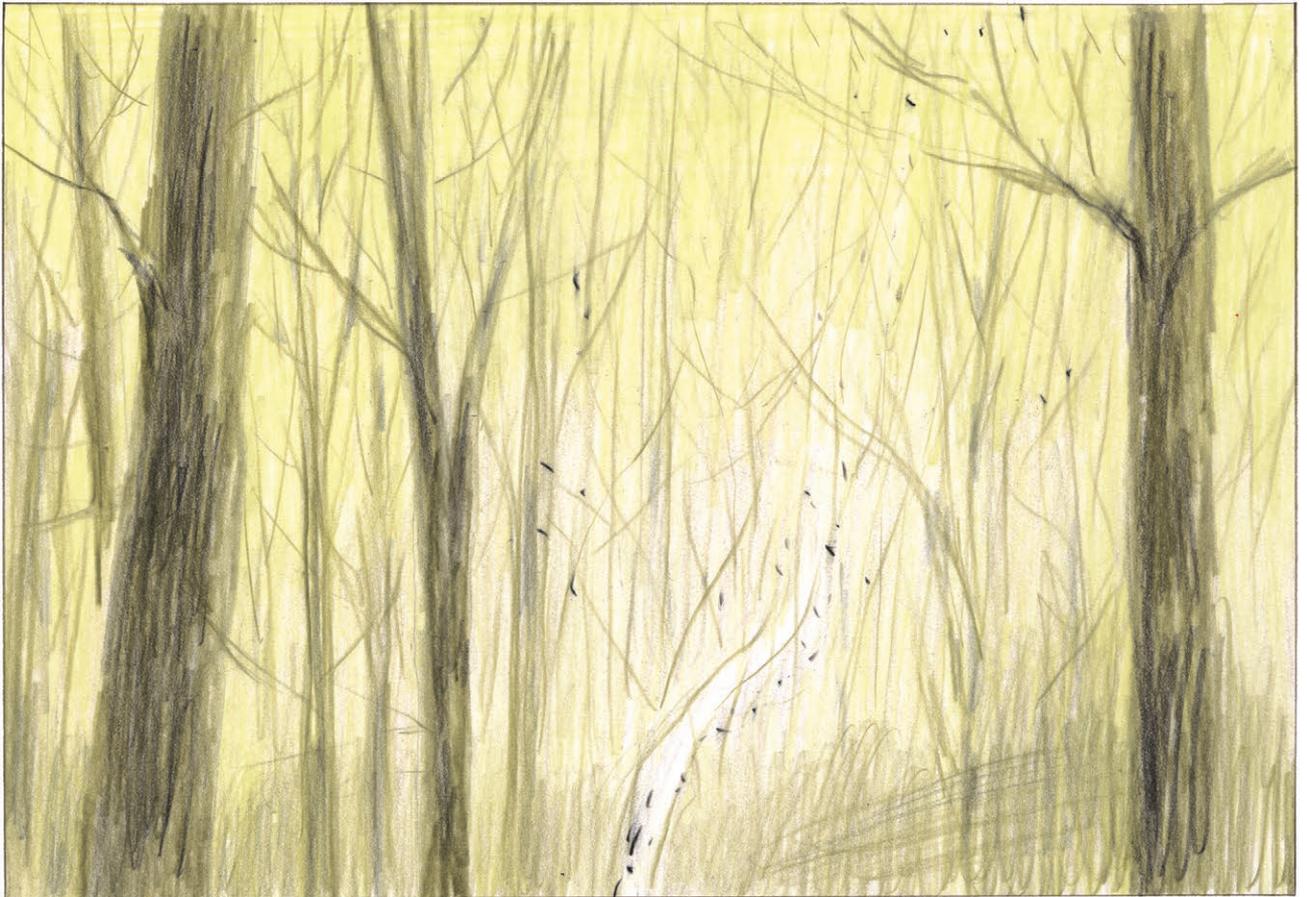
UN RÉCIT DE PIERO MACOLA ET ALAIN BUJAK  
PHOTOGRAPHIES DE ALAIN BUJAK  
DESSIN DE PIERO MACOLA

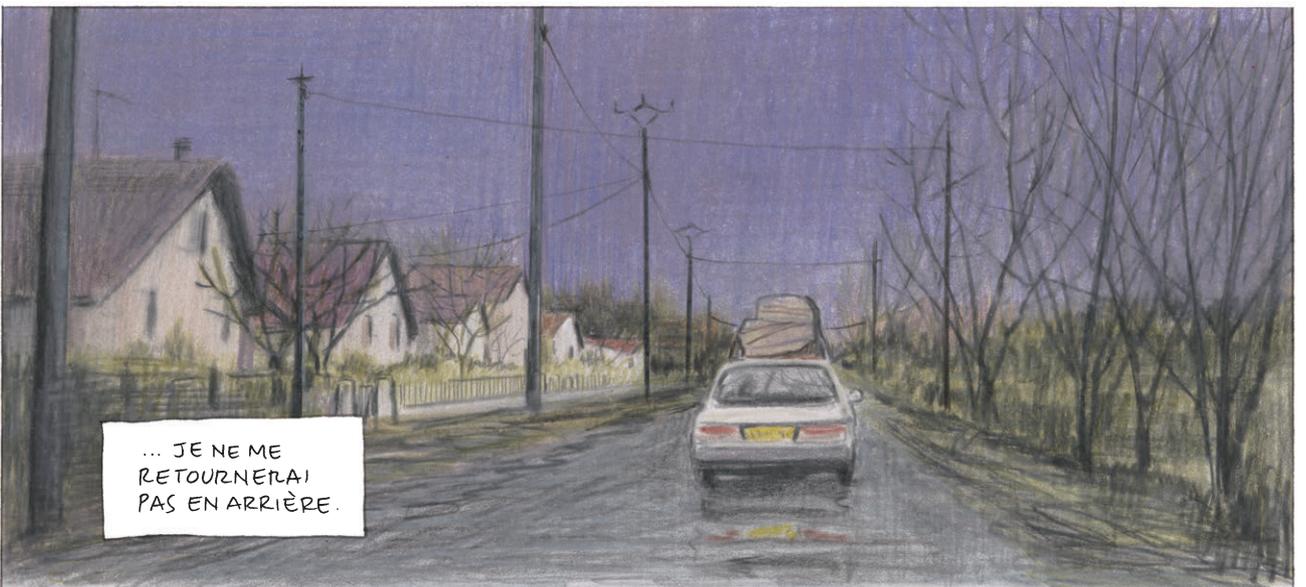
*Merci à Marie qui nous a toujours accueillis  
avec une grande gentillesse ainsi qu'à tous les habitants  
du Camp du rond avec qui nous avons partagé des moments chaleureux  
La réalisation de ce livre n'aurait pas été possible sans eux,  
sans la disponibilité et la sincérité qui étaient les leurs.*

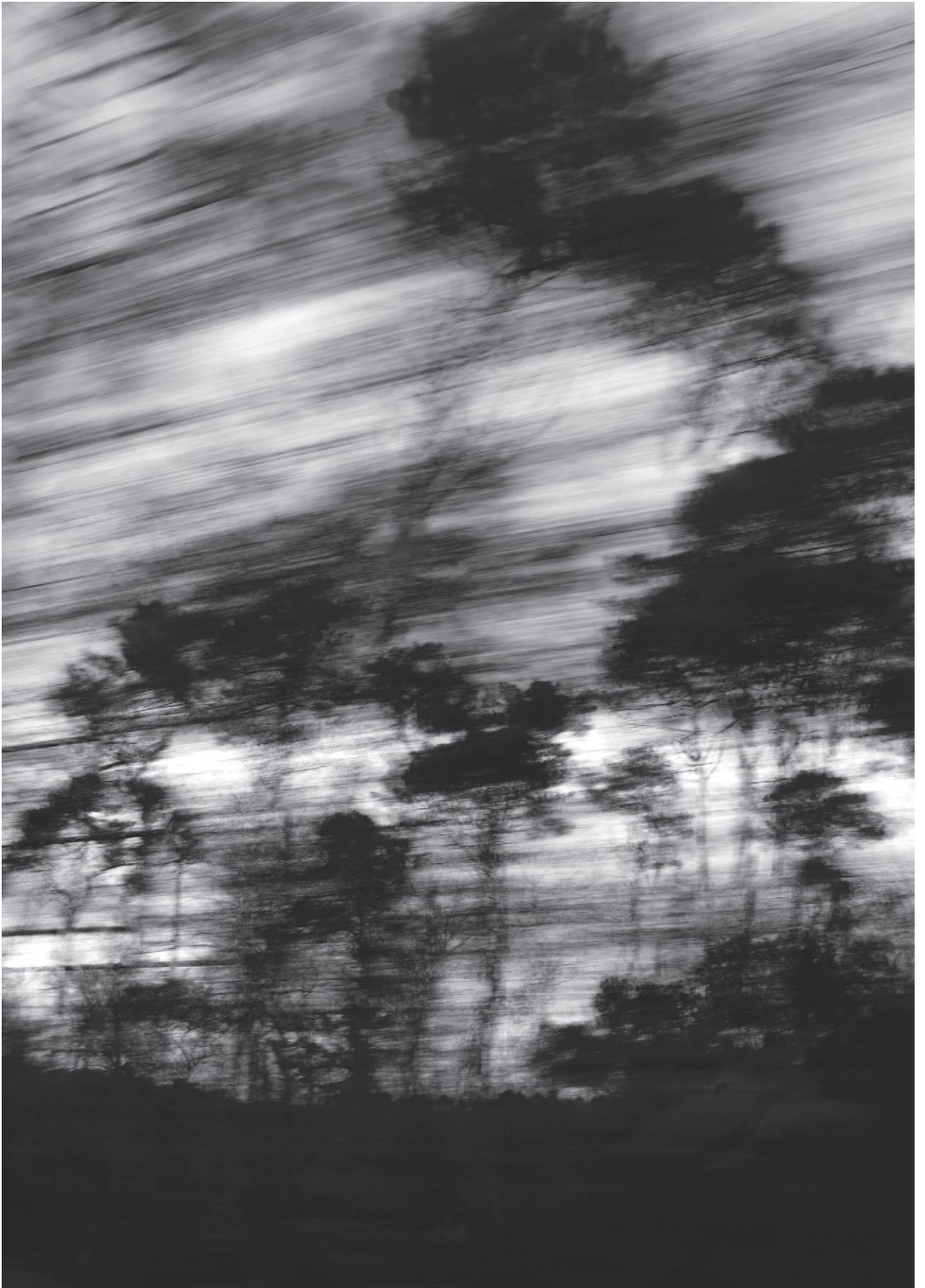
*Un grand merci aussi à Luc Monin, à Jean Claude Guiroud,  
à Guillaume Buchanek, Alain Reynier, à « Manouches Gadgés»,  
et à tous ceux, qui de près ou de loin, nous ont permis  
de faire ce récit.*

Alain Bujak - Piero Macola









Novembre 2009.



La gare surplombe la ville. Plus bas, j'aperçois les arènes, le mur de pelote basque. Je suis bien dans le Sud-Ouest.



CHAMBRE  
22.

VOTRE  
CLEF.

Le rendez-vous à la mairie est fixé pour demain en début d'après-midi.



POUR  
QUELLE HEURE,  
LE PETIT  
DÉJEUNER ?

HUIT  
HEURES,  
MERCİ.



J'aurai le temps  
de passer d'abord  
par le camp.



Je ne connais pas le  
monde manouche et  
j'appréhende un peu le  
moment de la rencontre.



Comment vont-ils accueillir  
un photographe gadjo qui  
débarque à l'improviste ?



IL FAUT  
QUE JE ME  
DÉPÊCHE SI JE  
VEUX CASSER LA  
GRAINE. L'ENDROIT  
A L'AIR BIEN  
CALME.



Peu de monde dans les rues.



Rideaux des commerces baissés. Odeurs de Kebab. Voitures rangées dans les garages. C'est l'ambiance d'une préfecture de province, un lundi soir d'hiver.



Bruit d'eau en fond sonore.

Les rivières sont gonflées par la pluie. C'est à Mont-de-Marsan que le Midou et la Douze se rejoignent pour former... la Midouze.

Pourquoi faire compliqué?



Ce matin il fait aussi gris que la veille.



ALLÉE DJANGO REINHARDT.

ÇA ME DIT RIEN... C'EST PAR OÙ ?



À CÔTÉ DE LA DÉCHÈTERIE AU CAMP DU ROND.

AH, D'ACCORD ! CHEZ LES MANOUCHES.



ON EN DIT DES CHOSES SUR EUX.



PERSONNELLEMENT, ILS NE ME DÉRANGENT PAS. MAIS ILY EN A QUI SE PLAIGNENT.



C'est vrai. On en dit des choses sur eux.



«... De la graine de vauriens, des cambrioleurs, des voleurs de cuivre, des bagarreurs mal rasés qui sillonnent les routes de France et de Navarre à bord de grosses bagnoles, tractant d'énormes caravanes.



Des gens pas fréquentables, dont il faut se méfier et qui n'apportent que des ennuis...»



L'enfant s'appelle Lisa, je lui explique que je cherche une dame, Marie.  
«C'EST MA MAMIE, JE T'Y EMMÈNE.»



Marie



Marie est le sésame pour tout gadjo qui veut connaître l'endroit. Elle habite l'une des premières baraques du camp. «Manouches Gadjé», une association qui mène des actions d'intégration sur le terrain, l'a prévenue de mon arrivée.

Je remarquerai par la suite que la propreté des intérieurs est quasiment une obsession ici. Le produit d'entretien le plus répandu est le bidon de Javel.



Marie ne déroge pas à la règle.



Pas de désordre.

Pas un brin de poussière.

Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.

Elle me sert le café filtre dans une petite tasse en céramique décorée.



VOUS PRENEZ DU SUCRE ?

MOI, JE L'AIME TRÈS SUCRÉ.

Marie raconte...



J'AVAIS QUATRE ANS QUAND J'AI PERDU PAPA. C'ÉTAIT JUSTE À LA FIN DE LA GUERRE.



ON ÉTAIT HUIT FRÈRES ET SŒURS ET MA MÈRE.

NOUS AVIONS UNE CARRIOLE EN BOIS TIRÉE PAR UN CHEVAL. J'ÉTAIS DEDANS, AVEC NOS QUELQUES AFFAIRES : DES COUVERTURES, UNE CASSEROLE, L'INDISPENSABLE, QUOI.



ON EST ARRIVÉS SUR LA ROUTE, LÀ, UN PEU PLUS HAUT.

LES AUTORITÉS NOUS ONT DIT DE NOUS INSTALLER SUR LE CAMP, QU'IL NE FALLAIT PAS VOYAGER.



C'ÉTAIENT DES BARAQUES POUR LES PRISONNIERS ALLEMANDS. ILS VENAIENT DE PARTIR D'ICI.

Circulaire Paul Lebrun

Art. 1. La circulation des nomades est interdite sur la totalité du territoire métropolitain pour la durée de la guerre.

Art. 2. Les nomades, c'est-à-dire toutes personnes réputées telles dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 16 juillet 1912, sont astreints à se présenter dans les quinze jours qui suivront la publication du présent décret à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus voisin du lieu où ils se trouvent. Il leur sera enjoint de se rendre dans une localité où ils seront tenus de résider sous la surveillance de la police. Cette localité sera fixée pour chaque département par arrêté du préfet.

Art. 3. Les infractions à ces dispositions seront punies d'emprisonnement de un à cinq ans.

Art. 4. Les dispositions de la loi du 16 juillet 1912 et du décret du 7 juillet 1926 qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent texte demeurent en vigueur.

Art. 5. Le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le ministre de l'Intérieur, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la ratification des Chambres, dans les conditions prévues par la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre.

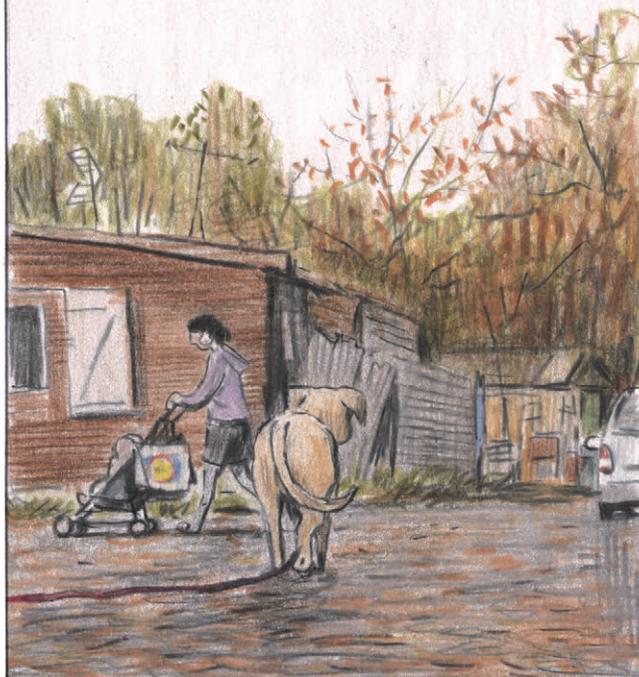
Fait à Paris, le 6 avril 1940



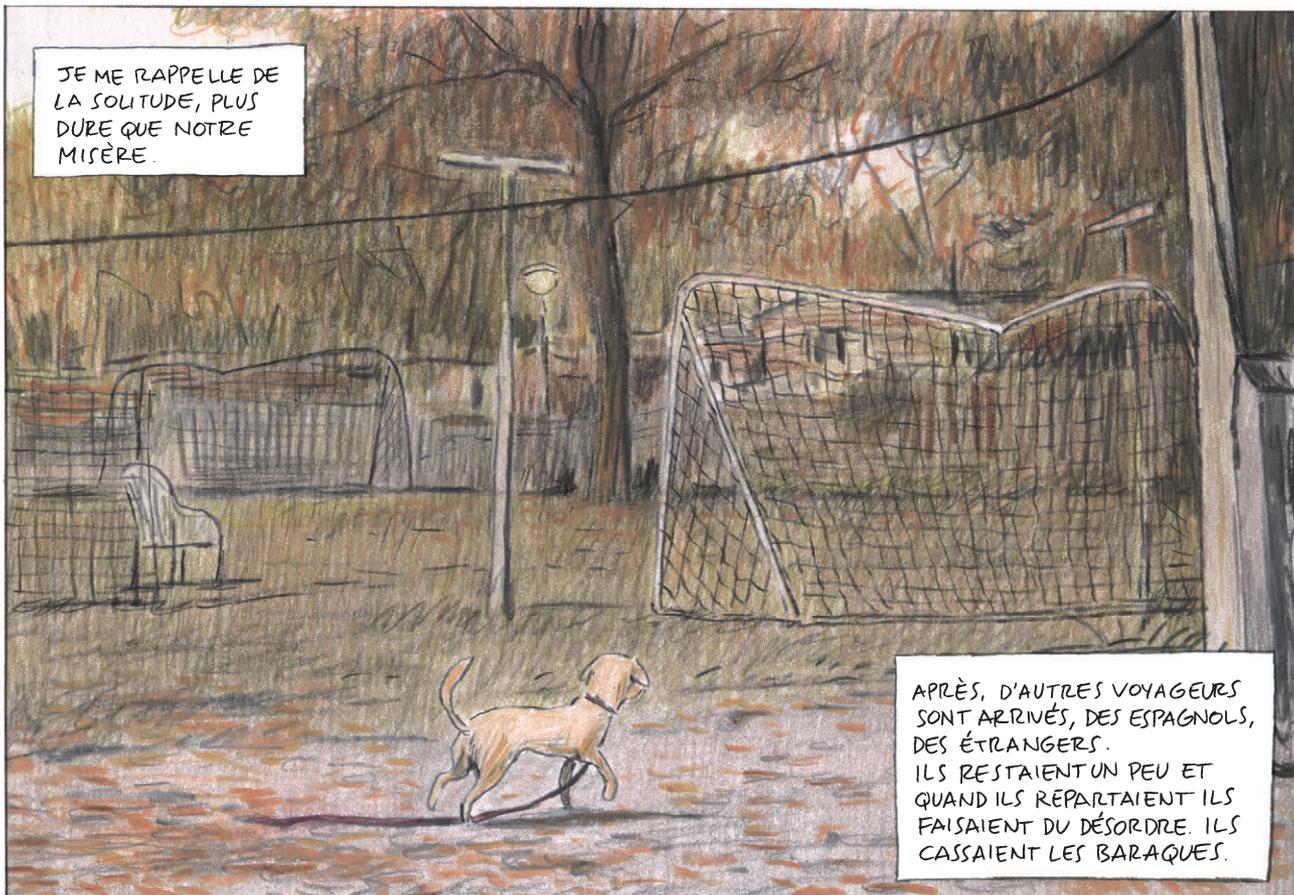
IL N'Y AVAIT PERSONNE D'AUTRE QUE NOUS DANS LE CAMP. MA SŒUR AÎNÉE AVAIT QUATORZE ANS. AVEC MA MÈRE, ELLES CHERCHAIENT DU TRAVAIL.



IL Y AVAIT TOUJOURS UNE RAISON POUR NE PAS LEUR EN DONNER, MAIS LA VRAIE C'ÉTAIT LE RACISME, PARCE QU'ELLES ÉTAIENT MANOUCHES.



JE ME RAPPELLE DE LA SOLITUDE, PLUS DURE QUE NOTRE MISÈRE.

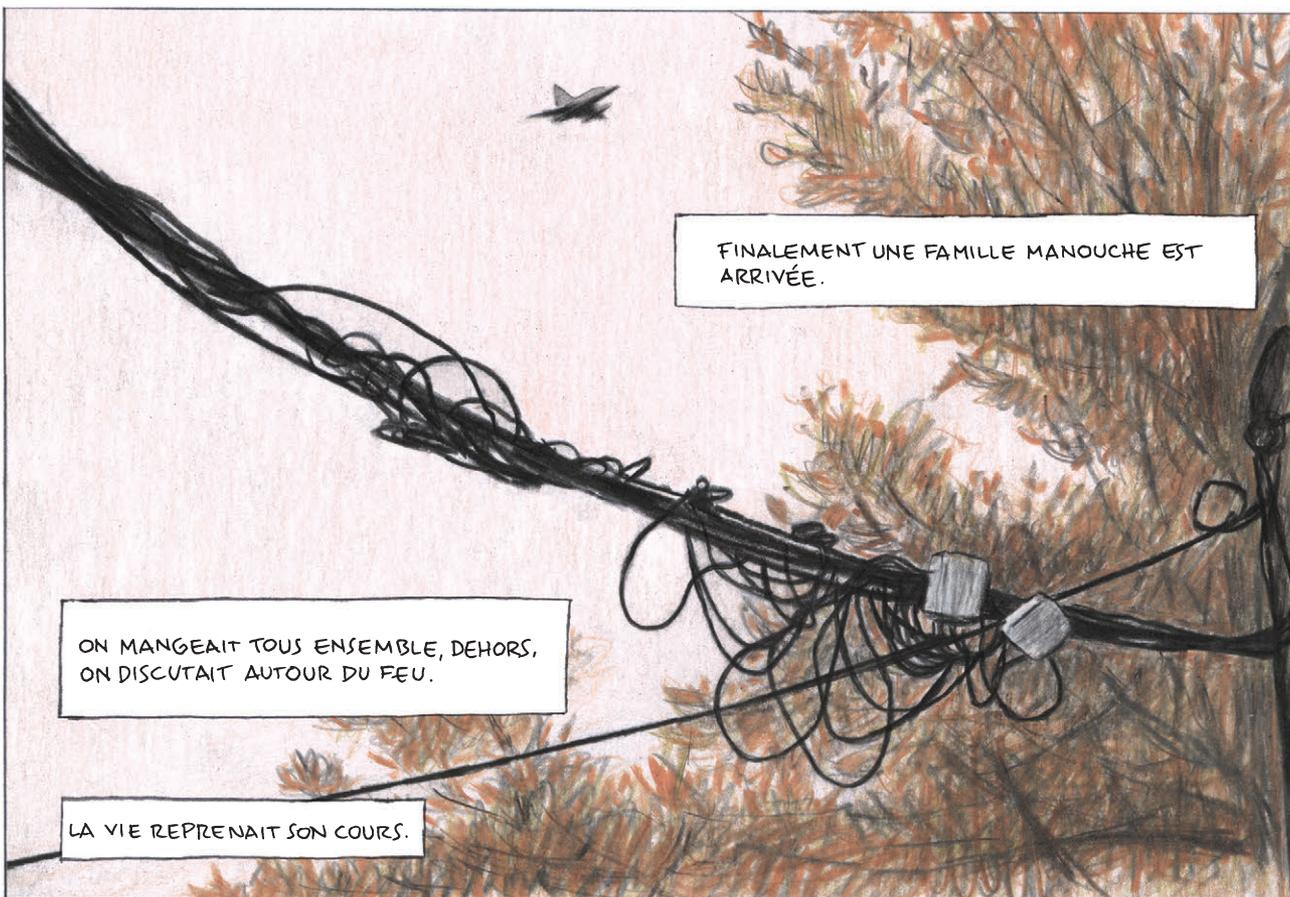
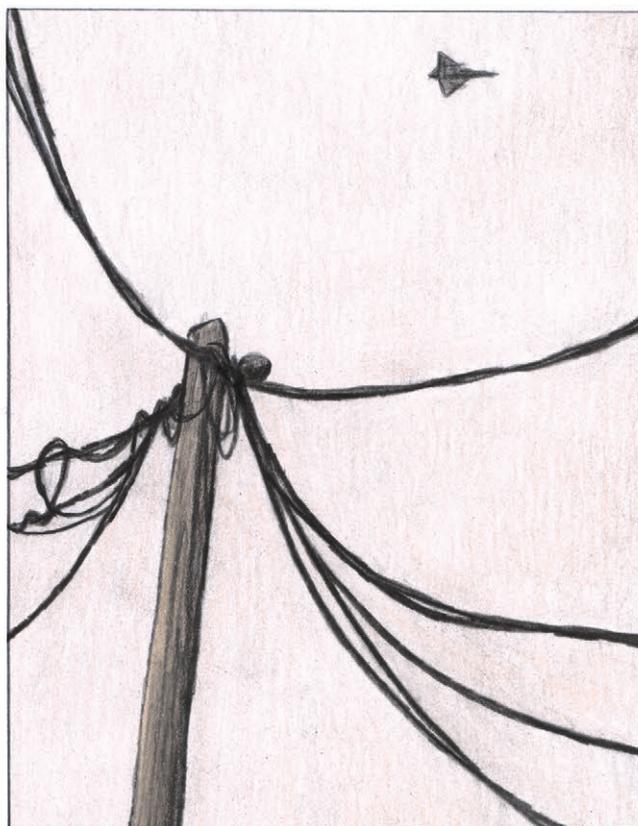


APRÈS, D'AUTRES VOYAGEURS SONT ARRIVÉS, DES ESPAGNOLS, DES ÉTRANGERS. ILS RESTAIENT UN PEU ET QUAND ILS REPARTAIENT ILS FAISAIENT DU DÉSORDRE. ILS CASSAIENT LES BARAQUES.

IL A FALLU SE SÉPARER DE LA CARRIOLE ET DU CHEVAL. ON N'A PLUS BOUGÉ. AU FIL DES ANNÉES, ON A PERDU NOS COUTUMES. COMME SI VOUS PRENIEZ UN OISEAU, VOUS LE METTIEZ EN CAGE.



ET PUIS ÇA Y EST, ON N'EN PARLE PLUS.



FINALEMENT UNE FAMILLE MANOUCHE EST ARRIVÉE.

ON MANGEAIT TOUS ENSEMBLE, DEHORS, ON DISCUTAIT AUTOUR DU FEU.

LA VIE REPRENAIT SON COURS.



L'histoire des familles manouches du camp du rond à Mont-de-Marsan raconte un projet de relogement vécu comme un déracinement, la crainte de perdre sa culture, pour adopter un mode de vie « ordinaire ».

Quitter un camp à moitié insalubre pour des habitations en dur, raccordées à l'eau chaude et à l'électricité, pourquoi s'en plaindre ?

En donnant la parole aux habitants, les auteurs nous laissent à voir les raisons de cette crainte qui s'inscrit dans une histoire marquée par la stigmatisation, et le besoin, impérieux, de conserver ses repères identitaires.

Si ce déménagement n'est pas souhaité par tous les habitants, il est dicté par des raisons sanitaires et il repose sur une volonté sincère de la ville de construire un projet en concertation avec les familles manouches, en s'accordant le temps du dialogue et de la rencontre.

Ce récit fait écho à ceux de familles roms relogées dans des conditions souvent inadaptées et vouées à l'échec, en l'absence d'une implication durable des pouvoirs publics et en dehors de toute consultation des familles.

Tsiganes, manouches, Roms, gadjé, les mots ne doivent pas servir de prétexte au cloisonnement. Avec du temps, de l'écoute, le respect des personnes, les frontières s'effritent et le kérosène cède la place au vent du changement.

## **Des mêmes auteurs**

**Aux Éditions Futuropolis**

Le Tirailleur

**Alain Bujak**

**Aux Éditions Ouest France**

La Loire, une balade le long du fleuve sauvage  
Sapeurs-pompiers, le secours au quotidien

**Aux Éditions Linéa Pica**

La Maison du possible

**Piero Macola**

**Aux Éditions Atrabile**

Dérives

**Aux Éditions Vertige graphic**

Aller simple

[www.futuropolis.fr](http://www.futuropolis.fr)

Conception et réalisation graphique : Didier Gonord, pour Futuropolis.

© Futuropolis 2017

Droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Cet ouvrage a été imprimé en juillet 2017, sur du papier Condat Matt de 135 g.  
Imprimé et relié en Italie, chez Lego.

Dépôt légal : août 2017

ISBN : 978-27548-1474-4 - ISBN Numérique : 978-2-7548-1476-8

N° d'édition : 291592

✎ 790511